

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 1/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

Autres désignations:

UFI: SY30-F0H9-Q005-87MJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Beschichtungsmittel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1B</i>)	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361f***: Susceptible de nuire à la fertilité. (...)	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation.



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 2/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité. (...)

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P352	Laver abondamment à l'eau/....
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P364	Et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans
------	--







2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 260549-92-6	Polyamin-Adukt Eye Dam. 1  H318	30 - 50 Vol-%
n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	benzyl alcohol Acute Tox. 4  Attention H302-H332	9 - 15 Vol-%
n°CAS: 25620-58-0 N°CE: 247-134-8	trimethylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1B, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3   Danger H302-H314-H317-H412	9 - 15 Vol-%
n°CAS: 112-24-3 N°CE: 203-950-6	trientine Skin Corr. 1B, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3   Danger H312-H314-H317-H412	3 - 5 Vol-%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)


Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 3/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 80-05-7 N°CE: 201-245-8	4,4'-isopropylidenediphenol Eye Dam. 1, Repr. 2, STOT SE 3, Skin Sens. 1  Danger H317-H318-H335-H361f	3 - 5 Vol-%

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Eau mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂) Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 4/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 8A - Substances combustibles corrosives

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 5/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	4,4'-isopropylidenediphenol n°CAS: 80-05-7	① 5 mg/m ³ ② 5 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion)
IOELV (EU)	4,4'-isopropylidenediphenol n°CAS: 80-05-7	① 10 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	110 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	27 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	5,4 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	40 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL aigu dermique, court terme (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	20 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL aigu dermique, court terme (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	8 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	4 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme dermique (local)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	20 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL court terme par voie orale (aigu)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	4 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par voie orale (répété)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 6/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	1 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	0,1 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	5,27 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	0,527 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	39 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)
benzyl alcohol n°CAS: 100-51-6	0,456 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: marron clair

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	9	20 °C		
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	200 °C		DIN 51751	
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	> 100 °C		ISO 3679	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 7/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

paramètre		à °C	méthode	Remarque
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	435 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,3 - 13 Vol-%			Benzylalkohol
Pression de la vapeur	0,13 hPa	20 °C		Benzylalkohol
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,06 g/cm ³	20 °C	ISO 2811	
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	facilement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	12 000 - 14 000 mPa*s	20 °C	DIN 53015	
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acide Agent oxydant Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
100-51-6	benzyl alcohol	DL50 par voie orale: 1 230 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Kaninchen) CL50 par inhalation: >4,178 mg/l 4 h (Ratte)
80-05-7	4,4'-isopropylidenediphenol	DL50 par voie orale: 3 250 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: 3 000 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 8/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

En cas de contact avec la peau Sensibilisants

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
100-51-6	benzyl alcohol	CL50: 10 - 460 mg/l 4 d

Toxicité aquatique:

Nocif pour poissons. Nocif pour les organismes aquatiques. Le produit est d'une faible solubilité en milieu d'essai. Analysé en dispersion aqueuse.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
260549-92-6	Polyamin-Adukt	—
100-51-6	benzyl alcohol	—
112-24-3	trientine	—
80-05-7	4,4'-isopropylidenediphenol	—

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 9/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code des déchets conditionnement:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
----------	---

Solutions pour traitement des déchets



Élimination appropriée / Produit:

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviiale (ADN)	
14.1. N° UN		
3267	3267	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. (Polyamin-Adukt)	LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. (Polyamin-Adukt)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
 8	 8	
14.4. Groupe d'emballage		
III		
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non	Non	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 5 L Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C7 code de restriction en tunnel: E Remarque:	Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 5 L Code de classification: C7 Remarque:	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 10/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent travailler au contact du / être exposées au mélange seulement, s'il est garanti d'après l'évaluation des risques menée par un expert, que les activités auxquelles elles sont occupées et qu'avec les précautions mises en places, l'exposition n'est pas préjudiciable à la mère et à l'enfant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1B)	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité pour la reproduction (Repr. 2)	H361F***: Susceptible de nuire à la fertilité. (...)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 11/11

VDW 780-1 Holzbrückenbeschichtung / Deckschicht Komponente B

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité. (...)
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Chiresa AG
Theo Rüd
Landstrasse 2
CH-5300 Turgi
Telefon: +41 (0)58/400 07 87
Natel: +41 (0)76/565 48 29
E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.